



L'accompagnement social n'est pas à géométrie variable

Le 18 février 2022, notre Premier Ministre annonçait une revalorisation salariale sous la forme d'un complément de traitement indiciaire aux personnels de la Fonction Publique exerçant des métiers de la filière socio-éducative.

Oubliés par notre Gouvernement, la CGT-IP a su rappeler à notre administration les missions d'accompagnement socio-éducatif des agents du SPIP, missions pleinement reconnues par le code de procédure pénale.

La DAP, se saisissant de l'argumentaire de la CGT-IP, a ainsi elle-même reconnu notre attachement au travail social en portant notre revendication en réunion inter-ministérielle.

Cependant, nous ne voyons à ce jour aucune éclaircie quant à cette reconnaissance de notre métier !

Aussi le 29 mars 2022, les personnels du SPIP 14, syndiqués et non syndiqués, se sont réunis en Assemblée Générale.

A été voté à l'unanimité la poursuite d'actions afin que notre qualité de travailleur et travailleuse social(e) soit pleinement reconnue par la DGAFP.

Les personnels du SPIP 14, syndiqués et non syndiqués, réunis en Assemblée Générale, réaffirment leur attachement à la filière socio-éducative.

Nous demandons la pleine reconnaissance de nos missions et de notre engagement auprès du public accompagné. Nous ne pouvons légitimement être exclus d'une revalorisation proposée aux personnels exerçant des métiers de la filière socio-éducative !